

# **Motion de l'Association des Sociologues Enseignants dans le Supérieur**

## **12 décembre 2008**

L'ASES demande le retrait du projet de décret réformant les statuts des enseignants chercheurs ; rejette le démantèlement du CNRS et la précarisation des emplois scientifiques.

Les réformes en cours, préparées sans concertation, vont à l'encontre d'une politique de recherche et d'enseignement de qualité.

L'ASES s'oppose :

- aux pleins pouvoirs des présidents des universités dans une gestion individuelle et locale des carrières et à la dépossession des instances paritaires nationales élues de leurs prérogatives. Loin de conduire à récompenser « l'excellence », cela aboutira à un traitement arbitraire des situations personnelles et mettra en cause l'indépendance intellectuelle et scientifique des enseignants chercheurs
- à l'exacerbation des rivalités entre enseignants chercheurs pour l'accès aux moyens et aux publications.
- à la modulation des services conduisant à assimiler l'enseignement à une sanction et à le réduire à une tâche officiellement « non-noble » par opposition au prestige supposé de la recherche. Cette politique ne peut aboutir, à l'avenir, dans un contexte de désengagement financier de l'Etat et de durcissement du système normatif d'évaluation, qu'à un alourdissement des services d'enseignement jusqu'à 384 heures annuelles. Au-delà de la remise en cause du statut d'enseignant chercheur, cela sera immédiatement préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants. L'ASES rappelle le lien indissociable entre enseignement et recherche.
- à la sortie progressive des statuts de la fonction publique d'Etat à laquelle risquent de conduire ces réformes inappropriées.
- au démantèlement du CNRS en instituts, au mouvement de suppression de la quasi-totalité des UMR, et à la diminution des postes de chercheurs statutaires mis en concurrence avec des chaires dites d'excellence.
- à la précarisation croissante de la recherche et de l'enseignement supérieur qui se traduit par une réduction drastique du nombre de postes pour les jeunes chercheurs.
- à l'institutionnalisation des inégalités entre établissements qui ne peut que pénaliser les étudiants d'origine populaire.

Dans ces conditions, l'ASES appelle les collègues de la discipline à se mobiliser selon des modalités définies au plan local ou national (toutes formes de grève, moratoire sur les expertises, boycott des évaluations, etc.).

Le conseil d'administration de l'ASES réuni le 12 décembre 2008.